

Tremblay-en-France

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

Nombre de Conseillers

- en exercice : 39

- présents : 38

- excusée représentée : 1

Séance du Jeudi 10 avril 2008

Madame Pineau, secrétaire de séance

L'an deux mil huit, le dix avril à vingt heures quarante cinq minutes, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le quatre du même mois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur François Asensi, Député-maire.

Le quorum étant atteint, M. le Député-maire déclare la séance ouverte à vingt heures et cinquante minutes.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

Madame Pineau, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Député-maire communique :

- . les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, entre le 26 mars et le 10 avril 2008.

M. le Député-maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

--oOo--

CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 mars 2008.

A l'unanimité,

08-56 : Election de représentants du Conseil municipal au sein de la Commission des finances

PROCEDE A L'ELECTION des représentants du Conseil municipal qui devront siéger au sein de la commission des finances :

DESIGNATIONS

NOMS

COMMISSION DES FINANCES

Représentants du Conseil municipal :

Votants : 39
Blanc/nul : 1
Exprimés : 38
Majorité absolue : 19

- le Maire, Président de droit.
- M. El Madani ARDJOUNE = 38 voix
- M. Philippe FLEUTOT = 38 voix
- M. Driss TOURHZA = 38 voix
- M. Eric ALLIGNER = 38 voix
- M. Gauthier DEBRUYNE = 38 voix

A la majorité absolue,

08-57 : Election des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs divers :

PROCEDE A L'ELECTION des représentants du Conseil municipal qui devront siéger au sein des Conseils d'écoles suivants :

DESIGNATIONS

NOMS

CONSEILS D'ECOLLES

Représentant du Conseil municipal pour chaque école primaire:

ECOLLES PRIMAIRES

Votants : 39
Blanc/nul : /
Exprimés : 39
Majorité absolue : 20

- A. MALRAUX	- MME DUBOE NICOLE	= 39 voix
- J. FERRY	- M. BESCOU ALAIN	= 39 voix
- E. VARLIN	- M. CANTEL JEAN-MARIE	= 39 voix
- V. HUGO	- MME BLANCHARD NIJOLE	= 39 voix
- H. DE BALZAC	- M. DURANDEAU ALAIN	= 39 voix

- | | | |
|------------------|--------------------------|-----------|
| - E. COTTON | - MME DOSSOU MARIE-ANGE | = 39 voix |
| - J. MOULIN | - MME TRIKI STEPHANIE | = 39 voix |
| - J. JAURES | - M. PINEAU ALINE | = 39 voix |
| - M. CURIE | - M. LALAOUI KAMEL | = 39 voix |
| - A. FRANCE | - M. SARAH PASCAL | = 39 voix |
| - P. LANGEVIN | - MME CAZENAVE HENRIETTE | = 39 voix |
| - E.J. ROSENBERG | - M. MONTES MATHIEU | = 39 voix |
| - P. BROSSOLETTE | - M. ALLIGNER ERIC | = 39 voix |
| - G. POLITZER | - MME AIT-ZENATI RAHIMA | = 39 voix |

CONSEILS D'ECOLES

ECOLES MATERNELLES

Votants : 39
 Blanc/nul : /
 Exprimés : 39
 Majorité absolue : 20

NOMS

Représentant du Conseil municipal
 pour chaque école maternelle :

- | | | |
|----------------|------------------------------|-----------|
| - A. MALRAUX | - MME DUBOE NICOLE | = 39 voix |
| - H. DE BALZAC | - MME BESCOU MARTINE | = 39 voix |
| - D. CASANOVA | - M. MARTIN PATRICK | = 39 voix |
| - S. BUISSON | - MME LAURENT FABIENNE | = 39 voix |
| - E. COTTON | - M. VAHE RAPHAEL | = 39 voix |
| - M. CURIE | - M. BERGH ALEXANDRE | = 39 voix |
| - A. FRANCE | - M. CHAUVIN LAURENT | = 39 voix |
| - P. LANGEVIN | - M. ARDJOUNE AL MADANI | = 39 voix |
| - J. LABOURBE | - MELLE DE CARVALHO VIRGINIE | = 39 voix |
| - E. TRIOLET | - MME MOROT CATHERINE | = 39 voix |
| - R. DESNOS | - MME THOMY GABRIELLA | = 39 voix |
| - J. PREVERT | - M. LAVERGNE NICOLAS | = 39 voix |

A la majorité absolue,

PROCEDE A L'ELECTION des représentants du Conseil municipal qui
devront siéger au sein des organismes extérieurs suivants :

DESIGNATIONS

NOMS

CAISSE DES ECOLES

Votants : 39
Blanc/nul : /
Exprimés : 39
Majorité absolue : 20

APAAS (Association de promotion et
d'aide aux activités sportives)

Votants : 39
Blanc/nul : /
Exprimés : 39
Majorité absolue : 20

AMICALE LAIQUE

Le maire ou son représentant
Mme DARTEIL SOPHIE

Votants : 39
Blanc/nul : 1
Exprimés : 38
Majorité absolue : 19

COMITE DE JUMELAGE DE TREMBLAY-EN-
FRANCE - Comité directeur

Votants : 39
Blanc/nul : /
Exprimés : 39
Majorité absolue : 20

Société d'Etudes Historiques de
Tremblay-en-France

Votants : 39
Blanc/nul : /
Exprimés : 39
Majorité absolue : 20

SOEDAT

Votants : 39
Blanc/nul : /
Exprimés : 39
Majorité absolue : 20

SEM - PACT

Votants : 39
Blanc/nul : 2
Exprimés : 37
Majorité absolue : 19

Représentants du Conseil municipal :

Le Maire, Président de droit

- MME DARTEIL SOPHIE = 39 voix
- MME PINEAU ALINE = 39 voix
- MME TRIKI STEPHANIE = 39 voix
- M. LALAOUI KAMEL = 39 voix

Représentants du Conseil municipal :

- M. ASENSI FRANÇOIS = 39 voix
- M. JEAN-MARIE CANTEL = 39 voix
- M. CHAUVIN LAURENT = 39 voix
- M. MARTIN PATRICK = 39 voix

Représentants du Conseil municipal :

- M. VAHE RAPHAEL = 38 voix
- MME DUJANY ODILE = 38 voix
- MME TRIKI STEPHANIE = 38 voix
- M. FLEUTOT PHILIPPE = 38 voix

Représentants du Conseil municipal :

Le Maire de droit

- MME MAZARIN MARYSE = 39 voix
- MME DUBOE NICOLE = 39 voix
- M. VAHE RAPHAEL = 39 voix
- M. ALLIGNER ERIC = 39 voix
- MME THOMY GABRIELLA = 39 voix

Représentants du Conseil municipal :

- MM. MONTES MATHIEU = 39 voix
- MM. BERGH ALEXANDRE = 39 voix

Représentant du Conseil municipal :

- M. ARDJOUNE EL MADANI = 39 voix

Représentants du Conseil municipal :
Pour siéger à l'assemblée générale
des actionnaires :

- 1 titulaire
- M. BESCOU ALAIN = 37 voix
- 1 suppléant
- M. ARDJOUNE EL MADANI = 37 voix

Pour siéger au Conseil
d'administration :

- 1 titulaire
- M. FLEUTOT PHILIPPE = 37 voix
- 1 suppléant
- M. CHAUVIN LAURENT = 37 voix

APFA (Association du Pays de France
et de l'Aulnoye)

Votants : 39
Blanc/nul : /
Exprimés : 39
Majorité absolue : 20

Représentants du Conseil municipal :

- 1 titulaire
- M. BERGH ALEXANDRE = 39 voix
- 1 suppléant
- M. TOURHZA DRISS = 39 voix

APPF (Ateliers protégés des Pays de
France)

Votants : 39
Blanc/nul : /
Exprimés : 39
Majorité absolue : 20

Représentants du Conseil municipal :

- 1 titulaire
- M. ARDJOUNE AL MADANI = 39 voix
- 1 suppléant
- MELLE DE CARVALHO VIRGINIE = 39 voix

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-
DE-FRANCE

Votants : 39
Blanc/nul : 1
Exprimés : 38
Majorité absolue : 19

Représentant du Conseil municipal :

- MME CAZENAVE HENRIETTE = 38 voix

A la majorité absolue,

FINANCES COMMUNALES

08-59 : Fiscalité directe locale 2008 : vote des taux d'imposition

PRECISE que le taux de taxe professionnelle de Tremblay-en-France, en 2007 (soit 15.22 %) est inférieur au taux moyen communal constaté en 2007 au plan national

ET

que le taux moyen pondéré des trois autres taxes dans la commune en 2007 (soit 18.66%), est supérieur au taux moyen pondéré des mêmes taxes constaté en 2006 dans l'ensemble des communes au plan national (soit 16.04%).

VOTE l'utilisation de la majoration spéciale de taxe professionnelle qui porte son taux à 15.31%.

MAINTIENT le taux des trois autres taxes locales :

-Taxe d'habitation	14.23%
-Taxe sur le foncier bâti	19.88%
-Taxe sur le foncier non bâti	86.47%.

A la majorité,

08-60 : Collectif budgétaire 2008

VOTE la décision modificative s'équilibrant :

en Fonctionnement

- Dépenses :	175 466€
- Virement à la section d'investissement	-590 611€
- Recettes	-415 145€

en Investissement

- Dépenses :	838 714€
- Virement de la section de fonctionnement	-590 611€
- Recettes	1 429 325€

A la majorité,

REGIE COMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU

08-61 : Sortie de l'actif des biens acquis

AUTORISE la sortie de l'actif des biens de la Régie communale de distribution d'eau acquis depuis 1972 à l'exception de ceux utilisés dans le service. Il s'agit d'opérations non budgétaires.

A la majorité,

URBANISME

08-62A : Approbation des échanges fonciers à réaliser dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot Prévert :

A - Validation de l'échange foncier à réaliser entre la ville et ICADE

APPROUVE l'échange foncier à réaliser entre la parcelle cadastrée AV 201 (272 m²) appartenant à la ville de Tremblay-en-France et les parcelles cadastrées AV 206 (504 m²) et 207 (714 m²) appartenant à ICADE PATRIMOINE dont le siège social se situe 4 parc du Millénaire 1 - 35 rue de la Gare - 75168 PARIS CEDEX 19.

APPROUVE le déclassement préalable du domaine public communal de la parcelle cadastrée AV 201.

AJOUTE que l'échange foncier interviendra sans soulte.

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte relatif à cet échange foncier avec les personnes ci-dessus désignées.

08-62B : Approbation des échanges fonciers à réaliser dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot Prévert :

B - Validation de l'échange foncier à réaliser entre la ville et OSICA

APPROUVE l'échange foncier à réaliser entre les parcelles cadastrées AV 195 (231 m²) et AW 432 (599 m²) appartenant à la ville de Tremblay-en-France et les parcelles cadastrées AT 229 (774 m²), AW 421 (702 m²), AW 424 (4 m²), AV 210 (279 m²), AW 437 (161 m²) et AW 438 (25 m²) appartenant à OSICA dont le siège social se situe 102 avenue de France - 75646 PARIS CEDEX 13.

AJOUTE que l'échange foncier interviendra sans soulte.

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte relatif à cet échange foncier avec les personnes ci-dessus désignées.

08-62C : Approbation des échanges fonciers à réaliser dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot Prévert :

C - Validation de l'échange foncier à réaliser entre la ville et la SEMIPFA

APPROUVE l'échange foncier à réaliser entre la parcelle cadastrée AV 194 (2 985 m²) appartenant à la ville de Tremblay-en-France et la parcelle cadastrée AV 191 (27 m²) appartenant à la SEMIPFA dont le siège social se situe 19 rue Albert Einstein - Z.I. du Coudray - 93591 LE BLANC MESNIL CEDEX.

AJOUTE que l'échange foncier interviendra sans soulte.

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte relatif à cet échange foncier avec les personnes ci-dessus désignées.

08-62D : Approbation des échanges fonciers à réaliser dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot Prévert :

D - Validation de l'acquisition à réaliser après d'ADOMA

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées AV 215 (4 m²), AW 440 (39 m²), AT 232 (20 m²) et AT 240 (47 m²) auprès d'ADOMA dont le siège social se situe 42 rue de Cambronne - 75015 PARIS.

AJOUTE que l'échange foncier interviendra sans soulte.

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte relatif à cet échange foncier avec les personnes ci-dessus désignées.

A la majorité,

TRAVAUX

08-63 : Marché de travaux de restructuration de la bibliothèque Boris Vian : « Création d'une médiathèque » :
- Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer le marché

AUTORISE : monsieur le Député-maire à signer le marché pour la restructuration de la Bibliothèque BORIS VIAN : création d'une médiathèque avec la société **SAINT DENIS CONSTRUCTION** et tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité,

ENSEIGNEMENT - JEUNESSE - VACANCES

08-64 : Tarifs stages sportifs avec hébergement été 2008 - cellule animation

ADOPTE les modalités de calcul au pourcentage sur le prix coûtant et les tarifs des stages avec hébergement par quotient familial pour l'année 2008 avec un tarif pour les enfants des communes avoisinantes.

DIT que les tarifs prendront effet au 10 avril 2008.

A l'unanimité,

08-65 : Tarifs des séjours vacances été 2008 : enfants - adolescents - familles

ADOPTE à compter du 10 avril 2008, les tarifs été des séjours « enfants, adolescents, et familles ».

ADOPTE l'organisation des centres de vacances.

ACCEPTE comme mode de paiement les chèques vacances, les espèces, les chèques bancaires ou postaux.
Les bons CAF ne sont pas acceptés pour les séjours familles et les séjours enfants inférieurs à 6 jours.

AUTORISE le remboursement des séjours annulés suivant les conditions prévues dans le document portant organisation des centres de vacances.

A l'unanimité,

QUESTIONS SANS RAPPORTEUR

FINANCES COMMUNALES

08-66 : Admissions en non valeur

AUTORISE les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables, relatifs aux années 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006 dont le montant s'élève à 6 577.28 euros.

A la majorité,

08-67 : Remboursement de frais de mandats spéciaux confiés aux Elus

DECIDE QUE pour la durée du mandat, le Maire, les adjoints et les Conseillers municipaux recevant mandat spécial seront remboursés sur présentation des justificatifs, des frais réels engagés, parmi lesquels notamment les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration.

PRECISE QUE :

- . les frais remboursés répondront à un intérêt communal exclusivement,
- . l'exécution des mandats sera précédée d'ordres de missions nominatifs,
- . la présente délibération s'appliquera uniquement aux déplacements sur le territoire français.

PREVOIT QUE ces dispositions s'appliqueront également aux membres du Conseil municipal qui auront engagé des frais de transport et de séjour pour se rendre à des réunions lorsqu'ils représentent la commune hors du territoire communal.

DECIDE de prendre en charge les frais relatifs aux mandats spéciaux de l'Elue suivante (50 € 70 cinquante euros et soixante dix centimes) :

- Madame Nicole DUBOE, Conseillère municipale s'est rendue à Ristolas du 6 au 8 février 2008 pour faire le point sur les travaux d'avancement de la piscine du Fontenil.

DECIDE de prendre en charge les frais relatifs aux mandats spéciaux de l'Elue suivante (419 € 46 quatre cent dix neuf euros et quarante six centimes) :

- Madame Henriette Cazenave, adjointe au maire, s'est rendue du 11 au 12 mars 2008 au MIPIN (Marché international des professionnels de l'immobilier) à Nice.

A l'unanimité,

REGIE COMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU

08-68 : Décision modificative sur le budget primitif 2008

OPERE la décision modificative ci-après :

- La dépense inscrite au BP 2008 compte 6318 « autres impôts, taxes et versement sur rémunérations » doit être inscrite au chapitre 011 compte 6352 « taxes sur le chiffre d'affaires non récupérable ».
- La dépense inscrite au BP 2008 au chapitre 012 article 6532 « frais de missions des élus » doit être en premier lieu imputée au chapitre 65 article 6532.
- De plus, cette dépense liée aux frais de mission du personnel doit basculer ensuite sur le chapitre 011 à l'article 6256 « Missions ».

A l'unanimité,

08-69 : Approbation d'un avenant n° 1 au marché d'entretien et d'exploitation du réseau d'eau potable de la Régie communale de distribution d'eau de Tremblay-en-France - Années 2007 et éventuellement 2008, 2009 et 2010

APPROUVE les clauses de l'avenant n° 1 au marché d'entretien et d'exploitation du réseau d'eau potable de la régie communale de distribution d'eau à passer avec l'entreprise SETHA.

AUTORISE monsieur le Maire à le signer.

A l'unanimité,

SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

08-70 : Admissions en non valeur

08-71 : Décision modificative sur le budget primitif 2008 - changements d'imputation

QUESTIONS RETIREES DE L'ORDRE DU JOUR

08-72 : Subventions octroyées à des familles dans le cadre d'une mise en conformité des branchements privatifs au réseau d'assainissement

DECIDE d'allouer à monsieur **DEGRENE**, propriétaire à Tremblay-en-France, et qui a effectué des travaux pour un montant de **3 458,89** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **1 245,20** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **1 289,79** euros.

DECIDE d'allouer à monsieur **MAHEUX**, propriétaire à Tremblay-en-France, et qui a effectué des travaux pour un montant de **1 370,02** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **493,21** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **479,51** euros.

DECIDE d'allouer à monsieur et madame **LONGUET**, propriétaires à Tremblay-en-France, et qui ont effectué des travaux pour un montant de **4 327,49** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **1 557,90** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **1 410,54** euros.

DECIDE d'allouer à monsieur **JUCHET**, propriétaire à Tremblay-en-France, et qui a effectué des travaux pour un montant de **4 659,51** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **1 677,42** euros et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **1 410,54** euros.

DECIDE d'allouer à monsieur et madame **MARTELLI**, propriétaires à Tremblay-en-France, et qui ont effectué des travaux pour un montant de **2 360,48** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **849,77** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **826,17** euros.

DECIDE d'allouer à monsieur et madame **AROSTEGUI**, propriétaires à Tremblay-en-France, et qui ont effectué des travaux pour un montant de **1 770,08** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **637,23** euros et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **619,53** euros.

DECIDE d'allouer à madame **MERCIER**, propriétaire à Tremblay-en-France et qui a effectué des travaux pour un montant de **2 085,86** euros, à Tremblay-en-France, une subvention ville d'un montant de **750,91** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **730,05** euros.

DECIDE d'allouer à monsieur **PALLA**, propriétaire à Tremblay-en-France, et qui a effectué des travaux pour un montant de **80,80** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **29,09** euros et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **28,28** euros.

DECIDE d'allouer à monsieur et madame **OUADAH**, propriétaires à Tremblay-en-France, et qui ont effectué des travaux pour un montant de **1 500,00** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **540,00** euros.

DECIDE d'allouer à monsieur **DUMAND**, propriétaire à Tremblay-en-France, et qui a effectué des travaux pour un montant de **135,30** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **48,70** euros.

DECIDE d'allouer à monsieur et madame **COGNERAS**, propriétaires à Tremblay-en-France, et qui ont effectué des travaux pour un montant de **1 498,10** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **539,32** euros.

DECIDE d'allouer à monsieur et madame **LE BRIS**, propriétaires à Tremblay-en-France, et qui ont effectué des travaux pour un montant de **1 171,05** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **421,58** euros.

DECIDE d'allouer à monsieur **GODOMEN**, propriétaire à Tremblay-en-France, et qui a effectué des travaux pour un montant de **1 269,99** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **457,20** euros.

DECIDE d'allouer à **SCI Groupe Médical**, propriétaire à Tremblay-en-France, et qui a effectué des travaux pour un montant de **1 951,75** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **702,63** euros.

DECIDE d'allouer à monsieur **LOVISOLO**, propriétaire, à Tremblay-en-France, et qui a effectué des travaux pour un montant de **1 998,72** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **719,54** euros.

DECIDE d'allouer à monsieur **LENDRIN**, propriétaire à Tremblay-en-France, et qui a effectué des travaux pour un montant de **1 507,10** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **542,56** euros.

DECIDE d'allouer à monsieur et madame **SERVANT**, propriétaires à Tremblay-en-France, et qui ont effectué des travaux pour un montant de **1 283,93** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **462,21** euros.

DECIDE d'allouer à madame **WLASSENKO**, propriétaire à Tremblay-en-France, et qui a effectué des travaux pour un montant de **2 743,00** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **987,48** euros.

DECIDE d'allouer à madame **SERRANO**, propriétaire à Tremblay-en-France, et qui a effectué des travaux pour un montant de **717,40** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **258,26** euros.

DECIDE d'allouer à monsieur et madame **LIBERT**, propriétaires à Tremblay-en-France, et qui ont effectué des travaux pour un montant de **1 630,03** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **586,81** euros.

DECIDE d'allouer à monsieur **PARDESSUS**, propriétaire à Tremblay-en-France, et qui a effectué des travaux pour un montant de **1 017,05** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **366,14** euros.

DECIDE d'allouer à monsieur et madame **CLEMENT**, propriétaires à Tremblay-en-France, et qui ont effectué des travaux pour un montant de **6 071,83** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **2 185,86** euros.

DECIDE d'allouer à madame **VETO**, propriétaire à Tremblay-en-France, et qui a effectué des travaux pour un montant de **5 330,70** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **1 919,05** euros.

DECIDE d'allouer à monsieur et madame **DRON**, propriétaires à Tremblay-en-France, et qui ont effectué des travaux pour un montant de **4 671,62** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **1 681,78** euros.

A l'unanimité,

URBANISME

08-73 : Acquisition d'une parcelle dans la ZAC Tremblay Charles de Gaulle auprès de la SODEDAT 93

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 68, pour une superficie de 1 185 m², auprès de la SODEDAT 93 dont le siège social se situe 2 rue Pablo Picasso - BP 95 - 93003 BOBIGNY CEDEX.

AJOUTE que l'acquisition interviendra au prix d'1 € (un euro).

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte relatif à cette acquisition avec les personnes ci-dessus désignées.

A l'unanimité,

TRAVAUX

08-74 : Marché d'entretien et de vérification des moyens de sécurité et de protection des bâtiments communaux - Année 2008 et éventuellement 2009, 2010 et 2011 :

- Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer le marché

AUTORISE monsieur le Député-maire ou son représentant à signer le marché cité en objet et tout document s'y rapportant avec la société ETI.

A l'unanimité,

08-75 : Marché de remplacement des menuiseries extérieures dans divers bâtiments communaux :

- Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer le marché

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer le marché de remplacement des menuiseries extérieures dans divers bâtiments communaux avec les sociétés ci-après :

- Lot 1	: NORBA pour un montant de	46 829	€ H.T.
- Lot 2	: NORBA pour un montant de	62 471	€ H.T.
- Lot 3	: NORBA pour un montant de	59 967	€ H.T.
- Lot 4	: FMD pour un montant de	46 283,61	€ H.T.

A l'unanimité,

08-76 : Marché relatif à la création d'un dojo au centre ville :
- **Approbation d'un avenant n° 2**

APPROUVE les clauses de l'avenant n° 2 au présent marché à passer avec la société SYLVAMETAL.

AUTORISE monsieur le Député-maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité,

08-77 : Marché de location de deux bâtiments provisoires :
- **Approbation d'un avenant n° 1**

APPROUVE les clauses de l'avenant n° 1 au présent marché à passer avec la société YVES COUGNAUD.

AUTORISE monsieur le Député-maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document relatif à cette affaire.

A la majorité,

08-78 : Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un tir à l'arc :
- **Approbation d'un avenant n° 2**

APPROUVE les clauses de l'avenant n° 2 au présent marché à passer avec madame Clotilde GEIGER, Architecte DPLG et la SARL E.TE.CO.

AUTORISE monsieur le Député-maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document relatif à cette affaire.

A la majorité,

08-79 : Marché d'assurance relatif aux risques automobiles - Lot n° 3 :
- **Approbation des avenants n° 4 et n° 5**

APPROUVE l'avenant n° 4 ayant pour objet la régularisation des cotisations suivant les derniers ajustements intervenus dans le parc automobile de la commune pour la période du 1^{er} décembre 2006 au 31 décembre 2006, pour un montant de 890,12 € TTC (huit cent quatre vingt dix euros et douze cents), en faveur de la commune.

APPROUVE l'avenant n° 5 ayant pour objet l'ajustement des cotisations suivant les changements intervenus dans la nature et la composition des risques assurés du parc automobile de la commune pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 1^{er} décembre 2007, pour un montant de 1 274.25 € TTC (mille deux cent soixante quatorze euros et vingt cinq cents), en faveur de la compagnie d'assurance SMACL.

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer ces avenants et tout acte relatif à cette affaire.

A la majorité,

08-80 : Marché relatif à l'exécution des services de transports publics routiers réservés aux élèves :
- Approbation de l'avenant n° 2

APPROUVE les clauses de l'avenant n° 2 à passer avec la société Les Courriers d'Ile-de-France.

AUTORISE monsieur le Député-maire à le signer.

PRECISE que le taux de majoration est fixé à 3,42 % par rapport au prix en vigueur de l'année scolaire précédente.

A l'unanimité,

08-81 : Marché de travaux d'entretien du patrimoine Vert - Lot n° 1 :
« entretien espaces verts » :
- Approbation de l'avenant n° 1

APPROUVE les clauses de l'avenant n° 1 au présent marché à passer avec la société ISS ESPACES VERTS.

AUTORISE monsieur le Député-maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité,

ACTION CULTURELLE

08-82 : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention générale signée entre la ville de Tremblay-en-France et l'association Maison des jeunes et de la Culture - Espace Jean Roger Caussimon

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention générale signée le 1^{er} février 2008 avec l'association Maison des Jeunes et de la Culture - Espace Jean-Roger Caussimon, pour des actions et des projets favorisant l'accès à l'éducation, à la formation citoyenne du plus grand nombre par une démarche d'éducation populaire, dans l'équipement municipal mis gracieusement à la disposition de l'association par la ville.

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant, à signer cet avenant et à effectuer les versements correspondants.

A l'unanimité,

08-83 : Approbation de l'avenant n° 3 à la convention cadre signée entre la ville de Tremblay-en-France et le Comité d'actions sociales, culturelles et de loisirs (CASCL)

ADOpte l'avenant n° 3 à la convention cadre passée entre la ville de Tremblay-en-France et le CASCL et AUTORISE monsieur le Député-maire ou son représentant à le signer.

A l'unanimité,

08-84 : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention générale signée entre la ville de Tremblay-en-France et l'association Tremblaysienne pour le cinéma Jacques Tati (ATC)

APPROUVE l'avenant n° 1 qui modifie l'article 1 de la convention signée le 1^{er} février 2008 avec l'association Tremblaysienne pour le cinéma Jacques Tati (ATC) sise 29 Bis avenue du Général de Gaulle - 93290 Tremblay-En- France.

PRÉCISE que cet avenant à pour objet le versement d'une subvention complémentaire de 46 820€.

AUTORISE monsieur le Député-maire ou son représentant délégué, à signer cet avenant et à effectuer le versement correspondant à la subvention de 46 820€ accordée au titre de l'année 2008 à l'association Tremblaysienne pour le cinéma.

A l'unanimité,

PERSONNEL COMMUNAL

08-85 : Indemnité du maire - reversement de la part de l'indemnité faisant l'objet de l'écrêtement

DIT qu'à compter du 16 mars 2008, le montant de l'écrêtement de monsieur le Maire portant sur son indemnité de fonction sera reversé au profit de monsieur Mathieu Montes, 1^{er} Adjoint au Maire, pour un montant de 1093,05 euros par mois (mille quatre vingt treize euros cinq centimes).

DIT que le montant de cet écrêtement sera systématiquement revalorisé en fonction de l'évolution du traitement des fonctionnaires.

A l'unanimité,

08-86 : Créations de postes

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit à compter du 16 février 2008 :

	Ancien effectif	Nouvel effectif
- 2 animateurs	14	16
- 1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	92	93
- 4 adjoints d'animation de 2 ^{ème} classe	38	42
- 1 technicien territorial	09	10

DIT que dans le cas où la procédure de recrutement statutaire n'aboutirait pas, et en conformité avec le dispositif légal, ces postes pourront être pourvus par des agents non titulaires.

A l'unanimité,

08-87 : Indemnité de risques et de sujétions des psychologues

ADOPTE le principe de l'application de l'indemnité de risques et de sujétions spéciales aux agents stagiaires, titulaires relevant du cadre d'emploi des psychologues territoriaux, ainsi qu'au personnel non titulaire recruté sur le fondement de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vue de l'exercice de cette fonction.

DETERMINE le crédit global afférent de la manière suivante :

Taux Moyen multiplié par le nombre de bénéficiaires.

PRECISE que le taux moyen découle du calcul suivant :

Montant de référence X 150 %, taux maximal prévu par le texte soit 3 450 euros X 150 % = 5 175,00€.

PRECISE que le montant de l'attribution individuelle sera modulé d'une part, en fonction de l'importance des sujétions auxquelles les bénéficiaires sont appelés à faire face dans l'exercice effectif de leurs fonctions, et d'autre part, en fonction de la manière de servir.

A la majorité,

08-88 : Recrutement contractuel d'un psychologue territorial

ADOPTE le principe du recours à un agent non titulaire, sur le fondement des dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, dans l'hypothèse où la procédure de recrutement statutaire n'aboutirait pas.

DIT qu'en effet eu égard d'une part aux difficultés rencontrées en vue de pourvoir le poste créé par délibération n° 08-33 en date du 14 février 2008, et d'autre part, aux besoins exprimés par le centre municipal de santé, sur la mise en place d'une démarche de prévention et de soutien auprès des professionnels de la ville et des familles en difficulté, les fonctions de psychologue seront donc susceptibles d'être assurées par un agent non titulaire, selon les conditions ci-après énumérées :

- Détenteur d'un DESS ou DEA de psychologie,
- Posséder une expérience professionnelle certaine en la matière,
- Rémunération sur l'échelle indiciaire des psychologues de classe normale par référence au décret n° 92-854 du 28.08.2002.

A la majorité,

DIVERS

08-89 : Marché relatif aux prestations de surveillance et de gardiennage des bâtiments, matériels et équipements communaux - lot n° 1 : surveillance et gardiennage des salles accueillant du public et des associations :

- Approbation de l'avenant n° 1

Marché relatif aux prestations de surveillance et de gardiennage des bâtiments, matériels et équipements communaux lors de manifestations municipales ou d'évènements ponctuels

- Approbation de l'avenant n° 1

AUTORISE la cession du marché de prestations de surveillance et de gardiennage des bâtiments, matériels et équipements communaux, pour le lot n° 1 relatif à la surveillance et gardiennage des salles accueillant du public et des associations, ainsi que la cession du marché prestations de surveillance et de gardiennage des bâtiments, matériels et équipements communaux lors de manifestations municipales ou d'évènements ponctuels au profit de la société « ATHENA SECURITE ».

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer les pièces se rapportant aux avenants à intervenir.

A l'unanimité,

La séance est levée à 22 heures et 20 minutes

La secrétaire de séance :

Madame Pineau Aline.

--oOo--